



**DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 MARS 2018**

Date de la convocation : 19 mars 2018
Date d'affichage : 19 mars 2018
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31
Nombres de procurations : 05
Nombre de voix exprimées : 36

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (31) : BASSIER Jérôme - BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga CHANEL Fabrice - CHANTE BOIS Sylviane - COSTE Geneviève - DAUBLON Thierry DE FARIA Jean-Pierre - DESIRA NADAL Mireille - EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François GILLES Cyril - GRANGEON Serge - MARC Ghislaine - MAILLET Francette - MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène - MANIVET Jean-Claude - MARTIN Olivier - MOLIERES Silvette MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe - PERTUS Bernard - PORTALES Bernard ROUQUETTE Patrice - ROURE Josiane - ROUSSEL Christelle - SANFILIPPO Jacques TAYOLLE Danièle- Pierre GINESTE -

Suppléant (01):

Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON

Pouvoirs (05) :

Florence BOUIS a donné pouvoir à Sylviane CHANTE BOIS
Carine GALOFFRE a donné pouvoir à Christelle ROUSSEL
Edouard CHAULET a donné pouvoir à Olga BOFILL
Gilbert DALVERNY a donné pouvoir à Thierry DAUBLON
Myriam DENUC a donné pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA

Excusés : Edouard CHAULET, Florence BOUIS, Francis MATHIEU, Carine GALOFFRE, Bruno CLEMENCON, Myriam DENUC, Gilbert DALVERNY,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20180327-PV2018-AU
Reçu le 29/03/2018

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DELIBERATION N°21-2018

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES ANNEE 2017

Monsieur le Président informe les membres présents que suite au courrier adressé en date du 16 février 2018 par Monsieur le Préfet, et réceptionné le 20 février 2018, il propose de retirer la délibération N°179-2017 en date du 13 décembre 2017 et de prendre une nouvelle délibération.

Pour l'année 2017,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu les transferts de compétences imposés par la loi Notre,

Vu la modification de l'intérêt communautaire et en corollaire du montant des charges transférées, concernant la compétence optionnelle liée aux actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille dans le cadre des politiques contractuelles,

Vu le rapport de la CLECT en date du 7 février 2017,

Vu le rapport de la CLECT en date du 14 novembre 2017,

Ci-annexés à la présente délibération,

Vu les délibérations des mois de novembre et décembre 2017 des communes de Courry, Tharoux, Rochegude, Rivières, Molières sur Cèze, Allègre les Fumades, Potelières, Meyrannes, Saint-Denis, Bessèges, Gagnières, Saint-Victor de Malcap, Navacelles, Bordezac, Méjannes le Clap, Saint-Privat de Champclos, Saint-Ambroix, Robiac Rochessadoule, représentant la majorité qualifiée requise, approuvant le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation,

Le conseil communautaire, après délibération :

4 abstentions : Florence BOUIS - Olga BOFILL - Edouard CHAULET - Cyril GILLES

2 voix contre : Thierry DAUBLON - Gilbert DALVERNY

- **CONFIRME** : le contenu de la délibération N° 179-2017 du 13 décembre 2017 sur le montant définitif des attributions de compensation à verser ou à encaisser, pour l'année 2017 qui s'établissent comme suit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

**ATTRIBUTIONS VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUX COMMUNES MEMBRES :**

COMMUNES	MONTANT
BARJAC	418 109
BESSEGES	331 349
BORDEZAC	30 752
COURRY	3 708
GAGNIERES	86 397
MEYRANNES	51 977
NAVACELLES	41 320
PEYREMALE	34 000
POTELIERES	12 652
RIVIERES	1 565
ROBIAC ROCHESSADOULE	60 294
ROCHEGUDE	10 986
SAINT-AMBROIX	18 839
SAINT-BRES	15 815
SAINT-PRIVAT DE CHAMPCLOS	104 328
SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES	45 954
TOTAL	1 268 045

**ATTRIBUTIONS VERSEES PAR LES COMMUNES
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

COMMUNES	MONTANT
ALLEGRE LES FUMADES	89 366
MEJANNES LE CLAP	16 309
MOLIERES SUR CEZE	38 430
SAINT-DENIS	4 807
SAINT-JEAN DE MARUEJOLS	11 935
SAINT-VICTOR DE MALCAP	2 088
THARAUX	3 938
TOTAL	166 873

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DELIBERATION N°22-2018

OBJET : DELEGUES AU SMIRITOM

Monsieur le Président propose de retirer la délibération N°05-2018 portant sur la désignation des délégués au SMIRITOM et de prendre une nouvelle délibération

Il rappelle que Monsieur Christian HOURTE, délégué titulaire au SMIRITOM, est décédé et que Mesdames Annie ALESSO et Delphine MATHIEU, délégués suppléantes, sont démissionnaires.

Il propose de procéder à la désignation de nouveaux membres pour le SMIRITOM.

Après un vote effectué conformément aux textes,

- **DECIDE** : d'élire ainsi qu'il suit les onze délégués au SMIRITOM :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
GEORGES BLACHE	GEORGES BERNABE
GENEVIEVE COSTE	DANIELLE TAYOLLE
BRUNO CLEMENCON	MICHEL EYRAUD
GERARD LEROY (Courry)	PIERRE GINESTE
JEAN-CLAUDE MANIVET	JEAN-PIERRE DE FARIA
PATRICE ROUQUETTE	SUZY PESENTI
CHRISTELLE ROUSSEL	MYRIAM DENUC
THIERRY DAUBLON	SILVETTE MOLIERES
MIREILLE DESIRA NADAL	LIONEL NOUVELLET
JEAN-FRANCOIS FLANDIN	
JEROME BASSIER	

DELIBERATION N°23-2018

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE SIG D'ALES AGGLOMERATION

Vu la convention d'adhésion au service commun de SIG d'Alès Agglomération signée en date du 29/05/2017 ;

Vu le projet d'avenant n°1 proposé par Alès Agglomération donné en annexe, permettant d'une part d'ouvrir l'accès au service commun de SIG aux établissements publics et organismes parapublics, et d'autre part de réviser le tarif des prestations à la carte ;

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 proposé entre Alès Agglomération et la communauté de communes de Cèze-Cévennes.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de SIG entre Alès Agglomération et la communauté de communes de Cèze Cévennes. Celui-ci prendra effet à la date de signature, pour une durée allant jusqu'au 31/12/2020.

DELIBERATION N°24-2018

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES GARRIGUES

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité de manière à déterminer si le territoire étudié, compris entre les gorges de la Cèze et du Gardon, était éligible au label Parc Naturel Régional (richesses des patrimoines naturels, culturels, paysagers,...) et si l'outil apporterait une plus-value.

Cette démarche est soutenue financièrement et techniquement par la Région Occitanie et le Département du Gard.

L'étude conduite a mis en exergue les éléments singuliers de ce territoire et ses enjeux. Le territoire concerné présente des patrimoines remarquables et menacés et répond bien aux critères requis pour prétendre au label Parc Naturel Régional.

Le travail conduit avec les acteurs locaux dans le cadre de groupes de travail, comités de pilotage, comités techniques, séminaires, rencontres individuelles a permis de conforter le bien-fondé de ce projet au regard des attentes et besoins des communes concernées (nombreux sont les enjeux pour lesquels les réponses sont aujourd'hui partielles voire inexistantes) et de définir un périmètre de candidature optimal ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

C'est une association de préfiguration qui sera chargée de déposer le dossier de candidature puis de coordonner la phase d'écriture de la Charte qui constitue le projet de territoire. Le comité de pilotage composé d'élus, d'administrations, de socio-professionnels, des chambres consulaires, d'associations locales, qui s'est réuni le 31 mars dernier a approuvé les modalités de gouvernance et de financement de cette association.

Dans cette association, Région, Département et bloc communal détiendront 90 % des voix. Les communes disposeront toutes d'une voix, quelle que soit leur population. Cette modalité à laquelle les communes sont très attachées, est à l'image de ce qu'est et de ce que défend un Parc Naturel Régional : un projet de territoire rural, fondé sur la base d'enjeux et d'objectifs communs, porté par des acteurs locaux qui veulent se doter d'un espace de coopération dans lequel ils ont librement choisi de siéger.

L'adhésion à l'association ne signifie pas pour autant que les communes membres de l'association seront dans le Parc, ni même que le territoire sera labellisé à l'issue du processus. Ce choix appartiendra aux conseils municipaux qui seront appelés à approuver ou non la Charte et à faire ainsi partie ou non du Parc (décision prise en 2021 au plus tôt),

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

L'adhésion donne en revanche aujourd'hui aux communes et aux EPCI la possibilité de participer à l'écriture de la Charte du Parc et de bénéficier des premières actions démonstratives qui pourraient être mises en œuvre dès 2018 grâce à un fonds abondé annuellement.

Sept communes de notre territoire sont concernées tout ou partie par ce projet. Notre EPCI est donc concerné par ce projet et est invité à être membre de l'association. Nous disposerons comme tous les autres EPCI d'une voix.

Compte tenu de l'intérêt pour la communauté de communes de Cèze Cévennes de faire partie de cette association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Garrigues,

Monsieur le Président propose d'adhérer à la future association de préfiguration du PNR des Garrigues.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIDICE D'ADHERER** : à la future association de préfiguration du PNR des Garrigues en laissant la totalité de la cotisation à la charge des communes concernées.
- **DESIGNE** : Danièle TAYOLLE comme déléguée titulaire et Alain BURKHALTER comme délégué suppléant pour suivre les travaux de cette association

DELIBERATION N°25-2018

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

*Pour cette délibération : Olga BOFILL - Edouard CHAULET - Cyril GILLES – Thierry DAUBLON
- Gilbert DALVERNY, ne prennent pas part au vote.*

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** : le compte administratif 2017 « de CEZE CEVENNES » présenté par Monsieur Bernard PORTALES, Vice-Président,
- **APPROUVE** : les résultats comme suit :
Section de Fonctionnement : **excédent cumulé de 354 000.37 €** pour un montant de recettes de 9 850 969.11 € et un montant de dépenses de 10 067 368.09 €.
Section d'Investissement : **excédent cumulé de 920 148.07 €** pour un montant de recettes de 1 557 134.30 € et un montant de dépenses de 768 906.73 €.
- **PRECISE** : que ces résultats intègrent les reports de 2016

DELIBERATION N°26-2018

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Pour cette délibération : Olga BOFILL - Edouard CHAULET - Cyril GILLES – Thierry DAUBLON – Gilbert DALVERNY, ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Bernard PORTALES, Vice-Président en charge des Finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant que le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2017 par délibération du même jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRNDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	131 920.50 €		788 227.57 €	712 842 € 630 326 €	-82 516 €	837 632.07 €
FONCT	570 399.35 €		-216 398.98 €			354 000.37 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	354 000,37 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		354 000,37 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	- €
Déficit à reporter (ligne 002)		

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DELIBERATION N°27-2018

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte administratif 2017 « Ateliers Relais » présenté par Monsieur Bernard PORTALES Vice-Président,
- **APPROUVE** : les résultats comme suit :
Section de Fonctionnement : **Excédent de 35 992.16 €** pour un montant de recettes de 100 174.80 € et un montant de dépenses de 67 299.79 €.
Section d'Investissement : **Besoin de financement 31 889.19 €** pour un montant de recettes de 150 305.04 € et un montant de dépenses de 81 492.80 €.
- **PRECISE** : que ces résultats intègrent les reports de 2016
- **DECIDE** : d'affecter les résultats comme suit :
Article 002 : résultat de fonctionnement reporté : 35 992.16 € (en recettes)
Article 001 : résultat d'investissement reporté : 31 889.19 € (en dépenses)

DELIBERATION N°28-2018

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte administratif 2017 « ZAE de ST-AMBROIX » présenté par Monsieur Bernard PORTALES Vice-Président,
- **APPROUVE** : les résultats comme suit :
Section de Fonctionnement : **Excédent de 541 031.31 €** pour un montant de recettes de 24 691.98 € et un montant de dépenses de 25 481.68 €.
Section d'Investissement : **Besoin de financement de 1 200 765.97 €** pour un montant de recettes de 20 700 € et un montant de dépenses de 24 691.98 €.
- **PRECISE** : que ces résultats intègrent les reports de 2016
- **DECIDE** : d'affecter les résultats comme suit :
Article 002 : excédent de fonctionnement reporté : 541 031.31 € (en recettes)
Article 001 : résultat d'investissement reporté : 1 200 765.97 € (en dépenses)

DELIBERATION N°29-2018

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte administratif 2017 « ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS » présenté par Monsieur Bernard PORTALES, Vice-Président,
- **APPROUVE** : les résultats comme suit :
Section de Fonctionnement : **excédent de 1 037 619.65 €** pour un montant de recettes de 0 € et un montant de dépenses de 7 763.63 €.
Section d'Investissement : **Besoin de financement de 2 082 620.82 €** pour un montant de recettes de 0 € et un montant de dépenses de 53 229.42 €.
- **PRECISE** : que ces résultats intègrent les reports de 2016
- **DECIDE** : d'affecter les résultats comme suit :
Article 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 037 619.65 € (en recettes)
Article 001 : résultat d'investissement reporté : 2 082 620.82 € (en dépenses)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DELIBERATION N°30-2018

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Pour cette délibération : Olga BOFILL - Edouard CHAULET - Cyril GILLES – Thierry DAUBLON - Gilbert DALVERNY, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°31-2018

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,
Après s'être fait présenter le budget primitif «**Ateliers Relais**» de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion «**Ateliers Relais**» dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DELIBERATION N°32-2018

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,
Après s'être fait présenter le budget primitif «**ZAE de ST-AMBROIX**» de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion «**ZAE de ST-AMBROIX**» dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°33-2018

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 -
BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,
Après s'être fait présenter le budget primitif «**ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS**» de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DECLARE que le Compte de Gestion «**ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS**» dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°34-2018

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018- BUDGET GENERAL

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire

DELIBERATION N°35-2018

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018- BUDGET ATELIERS RELAIS

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire

DELIBERATION N°36-2018

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018- ZAE FABIARGUES

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire

DELIBERATION N°37-2018

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018- BUDGET ZAE TERRE DE BARRY

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire.

DELIBERATION N°38-2018

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions aux associations pour l'année 2018.

Le conseil communautaire, après délibération :
Cyril GILLES ne prend pas part au vote de la subvention pour « l'Amical Club Bouliste de Barjac »
Olga BOFILL ne prend pas part au vote de la subvention pour « Barjac m'enchanté »

- **APPROUVE** : les subventions à verser aux associations pour 2018 comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **1 076 627 €** :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

ADMINISTRATION GENERALE	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
FAMILLES RURALES DU GARD (éducation environnement)	4 500
MISSION LOCALE JEUNES D'ALES	21 610
GARD INITIATIVE	5 000
Agence de développement Ales Myriapolis	44 000
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (fonctionnement)	10 000
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC)	17 000
CCI (FISAC)	5 000
CMA (FISAC)	3 000
ASSOCIATION CHATAIGNES ET MARRONS	300
ETOILE MARUEJOISE	1 000
EL TORINO BARJAC	1 000
AMICAL CLUB BOULISTE BARJAC	500
DIVERS (NON AFFECTE)	10 000
TOTAUX	122 910

POLITIQUE DE LA VILLE	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
CEMAFOR	2 000
LE CRATERE	3 000
ENVELOPPE NON AFFECTEE	16 000
TOTAUX	21 000

SERVICE CULTURE	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
TAM THARAUX	4 000
TAM THARAUX	1 960
Centre de Développement Culturel	20 000
Centre de Développement Culturel	53 550
La Fenêtre - St-Ambroix	6 500
La légende du Volo Biou /Occitanie	17 550
ROCKAGUDA	1 000
LES INNATENDUS	6 000
PLEIN CADRE	5 000
BARJAC M'ENCHANTE	6 000
LES THEATROPES	2 000
FETE MEDIEVALE GUIDE DE LA GRENOUILLE	2 500

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

RENCONTRES CEVENOLES CLUB PHOTOS	1 500
FESTIVAL COULEUR GUITARE	3 000
HARMONIE LES AMIS REUNIS	1 000
TOTAUX	131 560
LES BIBLIOTHEQUES	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
Mairie Allègre les Fumades	1 000
Assoc Les amis de la Bibliothèque (Méjannes le Clap)	1 000
Mairie St-JEAN de Maruéjols	1 000
Mairie St-Privat de Champclos	800
Mairie Rivières	300
Mairie Courry	300
Mairie St-Victor de Malcap	300
Mairie Tharoux	300
MEDIAS CEZE Molières	300
MAIRIE ST SAUVEUR DE CRUZIERES	300
MAIRIE BESSEGES	300
MAIRIE BARJAC	300
MAIRIE GAGNIERES	300
MAIRIE ST BRES	300
MAIRIE MEYRANNES	300
MAIRIE ST DENIS	300
MUTUELLE LECTURE ST-AMBROIX	300
TOTAUX	7 700

ANIMATIONS	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
Groupe histoire et recherches - Rochegude	1 000
Les Inkorrigibles - Méjannes le clap	1 000
Les Marrons Givrés - Bessèges	2 000
Comité Animation Loisirs Robiac Rochessadoule	1 000
ASS MUSICAGAGNIERES	1 500
TOTAUX	6 500

ENFANCE JEUNESSE	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
Les Doudous (Barjac)	80 016
Les Culottes Courtes (Méjannes le Clap)	67 000
un tout petit monde (ST-Ambroix)	124 125
Présence 30- Les Drollets Meyrannes	73 982
Mairie Méjannes le Clap	5 500
LA RIBAMBELLE Allègre les Fumades	45 000
LES MINOTS St-Jean de Maruéjols	26 500
Mairie St-JEAN de Maruéjols	19 500

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Un tout petit monde St-Ambroix	6 300
ACCES POUR TOUS Meyrannes	60 430
Mairie de Barjac	73 350
Mairie Saint-Ambroix	48 400
TOTAUX	630 103

TOURISME	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
DIVERS NON AFFECTE	5 000
UCB ETOILE DE BESSEGES	11 000
EPIC COMMUNAUTAIRE DE CEZE CEVENNES	90 000
ASSOCIATION TOURISME ET VIGNOBLES	300
FESTIVAL COULEURS GUITARE	3 000
TOTAUX	109 300

C.T.G (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE)	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
ACCES POUR TOUS	47 554

DELIBERATION N°39-2018

**OBJET : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LE VERSEMENT DES
SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer une convention avec toutes les associations qui bénéficient pour l'année 2018, d'une subvention de la Communauté de Communes, d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer les conventions qui doivent être passées avec toutes les associations qui bénéficient d'une subvention de la Communauté de Communes d'un montant supérieur à 23 000 €.

DELIBERATION N°40-2018

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GARD RHODANIEN**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de Cèze Cévennes et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se sont portées candidates pour répondre ensemble à l'appel à projet Grands Sites d'Occitanie sur le site « Gorges et Cascades de la Cèze ».

A ce titre, ces collectivités ont été accompagnées par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Afin de formaliser ce partenariat, il y a lieu d'établir une convention,

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

- **DECIDE** : d'établir une convention de partenariat avec la Communauté d' Agglomération du Gard Rhodanien et s'engage à rembourser la moitié des frais de mission relatifs à ce projet, soit un montant de 4 620 euros TTC.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION N°41-2018

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE MEJANNES LE CLAP POUR LE COÛT D'EXPLOITATION DE LA PLATEFORME POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer un contrat de prestation de services avec la commune de Méjannes le Clap pour le coût d'exploitation de la plateforme pour la perception de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de passer un contrat de prestation de service avec la commune de Méjannes pour le coût d'exploitation de la plateforme pour la perception de la taxe de séjour pour un montant de 720 € TTC correspondant au coût pour la commune de Méjannes le Clap.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION N°42-2018

OBJET : MOTION POUR LA REINTEGRATION DE 6 COMMUNES DANS LA NOUVELLE CARTE DES ZONES DEFAVORISEES SIMPLES

Les zones défavorisées sont des zones agricoles soumises à des contraintes naturelles. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union Européenne liées à ce handicap naturel. L'unité de base pour la délimitation est la commune. Les zones défavorisées simples font l'objet d'une révision prévue par le règlement européen relatif au développement rural n° 1305/2013.

Le Ministère de l'Agriculture a présenté le 20 février 2018 la nouvelle carte des Zones Défavorisées Simples (ZDS) qui constitue la base de travail pour la négociation avec la Commission Européenne. Sur cette carte, 6 communes du territoire de la communauté de communes De Cèze Cévennes n'ont pas été classées en ZDS alors qu'elles l'étaient précédemment et que toutes les communes limitrophes du Gard ou de l'Ardèche ont été retenues.

Il s'agit de Barjac, Courry, Saint-Brès, Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Jean-de-Maruéjols et Rochegude.

Sur ces communes, la perte du classement en ZDS entrainerait une suppression des aides compensatoires pour les agriculteurs. De nombreuses exploitations risquent de se trouver en très grandes difficultés et certaines pourraient même disparaître.

Au regard de l'importance économique et environnementale du maintien de l'activité agricole sur le territoire, Monsieur le Président propose de voter une motion pour la réintégration des 6 communes citées dans la carte des Zones Défavorisées Simples.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président.

LES DECISIONS

Ci-dessous la liste des baux signés par le Président depuis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées :

- Jean-Michel SOLVES pour l'AR N°1 (bail dérogatoire du 1^{er} janvier au 30 juin 2018)
- Jean-José GONZALEZ pour l'AR N° 4 (bail dérogatoire de du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019)
- Les jeunes pousses (pour la location du hangar bois à la ZAE Terre de Barry du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019)

La séance est levée à 20 heures.

Le Président.
Olivier MARTIN.

